

# BULLETIN D'ORMES

Octobre 2020



## Un nouveau conseil municipal

Le 15 mars 2020 s'est tenu le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales. A l'issue du vote, les candidats déclarés élus sont :

Amélie CHAPUIS  
Béatrice MESMAQUE  
Eric CONTAL  
Thierry LEROUX  
Jacques FAUVEL  
Laurent TERRYN  
Sandrine ALMON  
Romain BERNAY  
Ludovic DENORME  
Vincent BOURDON  
Pascal HUE

En raison de la crise sanitaire, l'élection du maire n'a pu se tenir qu'à huis clos le 25 mai 2020 et l'élection des adjoints et délégués s'est déroulée le 3 juin 2020.

Ont été désignés par le conseil :

M. Jacques FAUVEL, maire,  
M. Laurent TERRYN, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Mme Béatrice MESMAQUE, 2<sup>ème</sup> adjointe.

## Distribution de masques-Covid 19

Début mai, il a été distribué par la commune deux masques par adulte dans chaque foyer. Une prochaine distribution de masques fournis par le Département de l'Eure sera effectuée par les soins de la commune.

## 14 juillet

Le 14 juillet 2020 s'est déroulée la cérémonie en hommage aux anciens combattants. Cette manifestation a été présidée par Monsieur Pierre BOSTEL, président de l'association des anciens combattants, à laquelle se sont joints porte-drapeaux et sapeurs pompiers.



## Travaux

### Enfouissement lignes route d'EVREUX

En début d'année, des travaux d'enfouissement de réseaux et de renforcement d'éclairage public ont débuté route d'EVREUX.

La volonté des élus est de réaliser un programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux.

### Défense extérieure contre l'incendie

Conformément aux dispositions prévues par l'alinéa 5 de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, la défense extérieure contre l'incendie (DECI) est placée sous l'autorité du maire en vertu de son pouvoir de police. La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et le décret n° 2015-235 du 25 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ont clarifié le cadre législatif et réglementaires. La mise à disposition au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des moyens de Défense Extérieures Contre l'Incendie (DECI) est une des priorités du maire et de la commune. Les communes doivent supporter le coût des dépenses liées à la création des poteaux incendie, mais aussi préserver leurs capacités opérationnelles (article R. 2225-7 du CGCT). Le conseil municipal indique que des travaux seront programmés sur la base de 3 cuves enterrées.



### Installation d'un pylône Orange

La commune vous informe de l'installation prochaine d'un pylône par ORANGE, au niveau du cimetière en vue de l'amélioration du réseau téléphonique.

## Ecole

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020 s'est tenue la rentrée à l'école d'ORMES.  
20 élèves de CE2-CM1 sont accueillis par Monsieur JEGADO,  
présent dans l'établissement depuis 2004.  
Mme LELARGE, nouvelle directrice, en remplacement de Mme MOREL,  
est en charge des 20 élèves de CM2.



## Vie Associative



Cette année est née « **L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE d'ORMES** ».

Son objet est de préserver les biens communaux. A cette fin, des actions seront mises en place en vue d'aider au financement des travaux de restauration.

Il est précisé que des travaux de rénovation des stalles de l'église sont en cours.

D'autres associations existent sur la Commune :

### Le Jardin des Ormes

Yoga, gymnastique, vélo, randonnée pédestre sont les diverses activités proposées.

### Le club de l'amitié

Cette association est en sommeil et en recherche d'un nouveau président/nouvelle présidente, suite au départ de Mme LARGESSE.

### Les p'tits loups

Organise des manifestations (loto, kermesse..) pour récolter des fonds afin de financer des activités pour les enfants du regroupement scolaire. <https://fr-fr.facebook.com/lesptitsloups27190>

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser en mairie.

## COMPORTEMENT AU DOMICILE – BRUIT

*La Mairie d'Ormes est sensible à ce qu'il soit fait preuve de civisme dans les relations de voisinage. Les élus soulignent l'importance d'entretenir une bonne communication entre voisins et maintenir le dialogue. Ces gestes et comportements contribuent à entretenir des relations paisibles.*

*A ce sujet, nous vous rappelons :*

-L'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014 concernant le bruit et les animaux domestiques-

Les activités bruyantes effectuées par des particuliers, telle que la rénovation, le bricolage et le jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou à haute pression, etc...susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

**Les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 20 H.**

**Les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H**

**Les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.**



## AGENDA



Le samedi 17 octobre 2020 - Prix cycliste Michel JOUAUX et de la municipalité : trois courses ouvertes aux départementaux 1-2, 3 seuls et 4 seuls. Organisation du Club Sportif Bonnevillois cyclisme.  
Le 1<sup>er</sup> départ est fixé devant la mairie à 14 h.

Il est noté que cette année, le concert du Brass Band en l'église d'Ormes n'aura pas lieu en raison de la situation sanitaire.

Le samedi 31 octobre 2020- fête d'Halloween



A l'occasion d'HALLOWEEN, la municipalité sera heureuse d'accueillir les enfants en quête de bonbons.



Les enfants d'ORMES accompagnés d'un adulte pourront se rendre devant la mairie le 31 octobre de 16h à 18h.

Le mercredi 11 novembre 2020 - cérémonie commémorative.

Le samedi 12 décembre 2020 après-midi – spectacle de Noël.

Un colis sera distribué aux aînés de la commune pendant cette période de Noël.



\*En raison du contexte sanitaire, les manifestations ci-dessus sont susceptibles de modification.

## DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

**Le 28 octobre prochain**, un distributeur automatique de baguettes sera installé sur la place de Mairie. Le distributeur sera alimenté par le boulanger de CLAVILLE.

## Infos Mairie

Horaire d'ouverture de la mairie :

Les mercredis et vendredis de **16h30 à 19h**.

Nous contacter :

Par téléphone : **02 32 35 43 61** ou par mail : **mairie.ormes27@gmail.com**



## Rédaction

Ce bulletin a été réalisé sous la direction de Monsieur le Maire. L'impression a été faite par les soins de la municipalité sur le nouveau photocopieur acquis en juillet 2020.

Si vous souhaitez participer à son élaboration par l'insertion d'article, photos ou autres, en lien avec la Commune, vous pouvez contacter la Mairie.